

Exigence de qualité

Additionalité

Stockage additionnel de carbone par des haies bien entretenues.

La méthode de quantification est en cours d'ajustement afin d'inclure les différents cas de gestion : augmentation de densité et de maintien de la haie ou création d'une nouvelle haie qui présente une additionnalité forte (de 5 à 10 teqCO₂/ml VS env. 1,5 teq CO₂ /ml en tenant compte du carbone déjà stocké et de l'état de la haie existante).

La valorisation des co-bénéfices environnementaux pourrait permettre de compenser une additionnalité plus faible (cas du maintien d'une haie existante) : économique pour la vente / soutien à une filière bois énergie bois d'oeuvre ou permettre un complément de valorisation carbone ou un autre financement (en cours de réflexion dans le cadre de la définition de la méthode).

Transparence - Exactitude - Complétude

Il s'agit de conditions pour l'inscription de la méthode au LBC : méthode Haie.

Carbocage valorise aussi les projets labellisés par le label privé Haies (selon le cahier des charges «gestionnaire des haies»), ce label est par ailleurs soutenu par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Dans les deux démarches, un plan de gestion durable des haies sur 15 ans est réalisé, garantissant une bonne gestion du bocage.

Cohérence et comparabilité

Cette condition est nécessaire pour l'inscription de la méthode au LBC et pour la comparabilité entre le diagnostic en année 1, la vérification en année 5 et renouvelable deux fois.

Permanence de la séquestration carbone

Concernant la pérennité des projets, une vérification est effectuée tous les 5 ans renouvelable deux fois en cohérence avec le plan de gestion conduit sur 15 ans.

L'obtention des crédits carbone est conditionnée par un contrôle à 5 ans. De plus, le plan de gestion sur 15 ans permet de valider des crédits vérifiés tous les 5 ans en minimisant les rabais. Ce suivi à plus long terme doit favoriser l'appropriation et la sécurisation du projet, de sa gestion et de son suivi par l'agriculteur, de même qu'une valorisation multiple : économique (vente du bois), carbone (crédit carbone), autres bénéfices dont environnementaux, climat, bien-être animal.

Vérification et audition

L'audit externe en année 5 est réalisé sur document papier et au hasard, complété par une vérification sur un panel de projets minimum avec visite in situ pour vérifier le respect du plan de gestion durable des haies.

Un certificateur externe agréé sera mandaté pour l'audit, selon les conditions qui seront précisées dans le cadre de la méthode Haie, finalisée en 2020 dans le cadre Label Bas Carbone.

INFORMATIONS

Contact :

Mme Sarah COLOMBIE, Consultante Innovation - Climat – Air - Environnement,
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
sarah.colombie@pl.chambagri.fr

Sites internet :

CARBOCAGE - Vers la Neutralité Carbone des territoires, Une démarche multi-sectorielle pour améliorer la séquestration du carbone des haies au travers d'un marché du carbone local, <https://www.ademe.fr/carbocage-vers-neutralite-carbone-territoires>
Guide de préconisations de gestion durable des haies, Afac-Agroforesteries, <https://afac-agroforesteries.fr/gestion-durable-des-haies-guide-de-preconisations/>
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/projet-carbocage-valorisez-le-carbone-stocke-par-les-haies-sur-vos-territoires/>
Label Bas Carbone : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>
Label privé Haie : <https://labelhaie.fr/>

Rédigé par le Cerema
Frédérique Reffet (Direction Territoriale Méditerranée), Maud Jarru et Monique Rosset (DT Centre Est), Valérie Potier (DT Ouest)

CARBOCAGE

Gestion durable de la haie de bocage



Crédit photo : Label Haie

Opérateurs du dispositif

L'association régionale SOLENAT dans le cadre du déploiement en Pays de la Loire (Chambre d'Agriculture, FRSEA, Jeunes Agriculteurs, FDSEA des Pays de la Loire) ; les Chambres d'agriculture Pays de la Loire et Bretagne pour le projet pilote 2018-2020.

Bénéficiaires

Agriculteurs, collectivités en réflexion.

Financeurs

Collectivités, entreprises, organismes publics, Etat

Types de projets éligibles

Séquestration de carbone

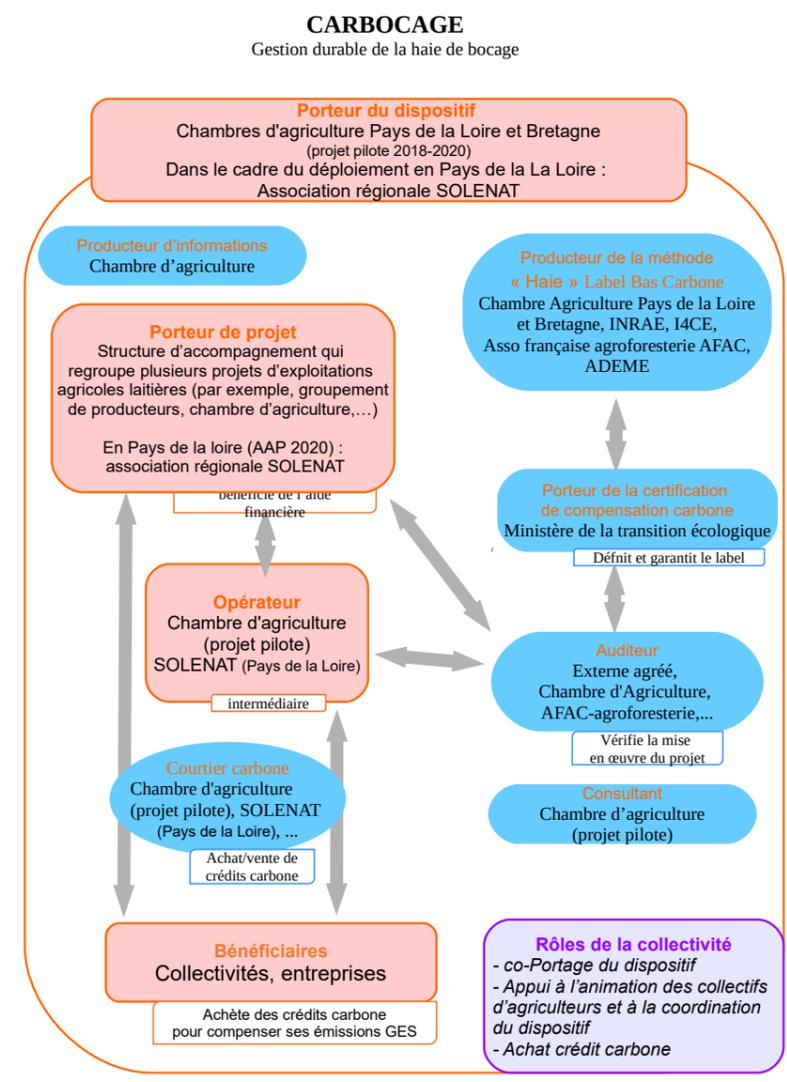
Projets de gestion durable de la haie de bocage en clôture de parcelles. En 2021, il est envisagé d'inclure le volet de l'agroforesterie intra-parcellaire.

La séquestration carbone concernée est ici celle réalisée dans les sols, les racines et la biomasse non exploitée.

Énergies renouvelables

Le carbone de la biomasse exploitée est valorisé en carbone «empreinte» par substitution d'énergies fossiles. Il s'agit d'un levier intéressant pour la mise en place de filière de valorisation bois énergie en garantissant la gestion durable des haies et en consolidant le modèle économique.

Descriptif du dispositif



Territoires et localisations des interventions

3 territoires pilotes lors de l'expérimentation 2018-2020 : le Pays des Mauges, le Pays du Roi Morvan et le Pays de la Vallée de la Sarthe.

Volume de crédits carbone délivré (teqCO2 évités, séquestrés)

Le lancement des plans d'actions doit intervenir dès la certification, après la validation de la méthode Haie dans le cadre du Label Bas Carbone.
En moyenne, une haie stocke entre 3 et 5 tonnes carbone par km.

Prix de la teqCO2

Un espace de négociation s'étale de 80 à 150 € la tonne équivalent carbone, en fonction notamment du niveau d'additionnalité et des co-bénéfices associés au projet. La négociation et l'arbitrage du prix tiennent compte de la loi de l'offre et de la demande via le marché local de carbone.



Le projet «Carbocage» consiste en une expérimentation pour encourager une gestion durable des haies permettant leur renouvellement et ainsi assurer des fonctions de production de bois, de stockage du carbone, de biodiversité (faune, flore), de filtration de l'eau, de limitation de l'érosion et de valorisation des paysages. L'objectif de l'expérimentation est la conception d'une méthode d'évaluation du stockage de carbone par les haies et l'expérimentation d'un marché carbone local volontaire sur des territoires pilotes.

Cette méthodologie doit alimenter le dispositif national Label Bas Carbone. Elle est en cours de finalisation notamment concernant :

- les rôles de acteurs et la gouvernance,
- le construction du réseau de conseillers agréés, parmi les réseaux compétents : Chambre d'Agriculture, AFAC-agroforesterie,...
- la finalisation de la méthode de quantification du stockage carbone, afin notamment de tenir compte des variations d'additionnalité selon le type de projet et des conditions de valorisation complémentaires des co-bénéfices environnementaux,
- les conditions de suivi à 5 ans et à 10 ans,
- les modalités de financement en année 1 (le LBC assure les crédits carbone à la validation en année N+5, temporalité incompatible avec le besoin de financement à l'année 1).

Les étapes de la démarche sont :

- un diagnostic individualisé en année «zéro» : plan de gestion durable des haies qui comprend l'état initial et les itinéraires techniques de gestion programmée sur 15 ans, en s'appuyant sur la guide de gestion des haies,
- un dispositif d'accompagnement auprès des exploitants agricoles afin d'élaborer le plan du gestion durable des haies,
- une évaluation à 5 ans pour la validation des crédits carbone.

Le projet pilote a été financé par l'ADEME sur 4 ans ; la pérennisation du dispositif dans le cadre du LBC s'appuiera sur les crédits carbone pour une partie du besoin de financement et nécessitera également un engagement de l'exploitant.

Label et méthode

Carbocage s'inspire du label privé Haie (soutenu par le MTES), qui est la référence pour la définition de la méthodologie «Haie» en cours de définition dans le cadre du label Bas Carbone.

La finalisation de la méthode Haie pérenniser le dispositif expérimenté en Pays de la Loire pour financer et mettre en oeuvre les projets.

La labellisation permettra d'apporter une sécurisation et d'assurer les risques liés :

- au coût d'investissement et des actions se révélant inadaptées,
- aux surcoûts générés par la mise en œuvre du plan et la montée en compétence,
- à la sécurisation du rendement de l'exploitation,
- à la prise de risque pour l'exploitation.

Co-bénéfices environnementaux et socio-économiques

Plusieurs co-bénéfices sont identifiés dans la méthode Haie et évalués de façon qualitative au travers d'une grille de points :

- adhésion au label haie,
- utilisation de plants endémiques issus de végétaux locaux pour la plantation,
- Haies répondant à un enjeu biodiversité : zone Natura 2000, ZNIEFF, Trame verte,...
- indice de biodiversité,
- Haies pluristrates, densité de haie, talutage,
- conservation des arbres morts, essences remarquables,
- emplacement de haies limitant le transfert (érosion),
- Haies répondant à un projet d'aménagement du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- participation à une filière locale de valorisation des produits bois,
- création de plus-value économique territoriale, intégration par l'emploi.

L'exploitant s'engage économiquement dans le dispositif (le crédit carbone ne couvrant pas l'ensemble du besoin de financement), les co-bénéfices environnementaux, de bien être animal et d'adaptation au changement climatique constituent une contrepartie utile à la pérennité d'une exploitation agricole.

Indicateurs de suivis

- Quantité de carbone séquestré,
- Linéaire de haie en conversion, maintien et création,
- Densité de haie,
- Part de haies pluristrates.